Image not found or type unknown

différence entre diffamation et propos déshonorants

Par **bactérie53**, le **28/08/2021** à **23:59**

Bonjour,

L'opposition de ma ville a porté plainte pour diffamation et demande d'annulation du dernier vote au municipale. Cette dernière a obtenu gain de cause auprès du conseil d'état n'a pas retenu la diffamation, mais requalifié cela en propos déshonorants. La diffamation sera jugée au pénale. Je voudrais savoir quelle est la différence entre diffamation et propos déshonorants ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **29/08/2021** à **08:21**

Bonjour

Juridiquement la frontière est ténue...

On dit que diffamer est aussi porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne, car c'est nuire publiquement à la réputation de quelqu'un de manière calomnieuse. (mais on peut être mis hors de cause si l'on apporte la preuve de la véracité de ses propos).

Les propos déshonorants sont plutôt infamants que diffamants.

Juridiquement, la diffamation est généralement plus sévèrement punie .

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079

Lecture...

https://www.courdecassation.fr/IMG/pdf/Bicc_727.pdf

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés